

Organisation de l'université de Nîmes

Depuis le [décret n°2007-733](#) du 7 mai 2007 portant création et organisation provisoire de l'université de Nîmes, notre établissement, jusqu'alors Centre universitaire, est devenu, à l'instar de l'ensemble des EPCSCP, une **université de plein exercice**.

Ce changement de statut et, de par sa **vocation professionnelle**, le caractère particulier de notre université a permis une réorganisation structurelle et fonctionnelle en adéquation avec ses missions.

Le président, Benoît ROIG, élu depuis le 22 janvier 2019, s'est entouré d'une équipe resserrée : quatre vice-présidents, sept chargés de missions et une directrice générale des services qui exerce le rôle de conseil dans l'élaboration de la stratégie définie par le président et les instances de l'université. L'équipe s'appuie, pour la gestion de l'établissement, sur un [organigramme](#) simplifié.

Avec l'adoption de ses statuts et de son [règlement intérieur](#), UNÎMES s'est doté d'instances (conseils d'université, d'orientation, commissions Recherche, d'Enseignement...) lui permettant de faire vivre cette nouvelle structure autour de trois [départements de formations](#) – Sciences et Arts; Psychologie, Lettres, Langues et Histoire; Droit, Économie et Gestion.